

Département de la Seine Maritime

VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont

Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2023-07-05-07

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEAUCAMP L., Mme CARON A., M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoint, M. BREARD D., Mme MOA K., Mme POIS M.B., M. FONTAINE S., M. LECOQ L., Mme WILK I., M. NOVICK C., Mme PETAIN A., Mme FIHUE-BUQUET A., M. PETIT M., M. COUAILET T., M. SERAFFIN JC., M. BARUT H.

Etaient absents excusés : M. BENET M. (pouvoir à M. SORIN P), M. LEROY E. (pouvoir à M. BEAUCAMP L.), Mme POIS L. (pouvoir à Mme POIS BL), Mme BOUCLON S. (pouvoir à M. PETIT M.)

Etaient absents : M. AVRIL V., M. WINTER G., Mme BREARD A.,

Date de convocation : 23/06/2023

Date d'affichage : 23/06/2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

M. Loïc BEAUCAMP a été désigné secrétaire de séance.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'ACHAT DE COLLECTEURS D'EAU DE PLUIE

La commune souhaite investir dans l'achat de collecteurs pour récupérer les eaux de pluie des toitures des bâtiments publics. Ces collecteurs favorisent les économies d'eau, en permettant l'utilisation des eaux collectées pour les usages en interne comme l'arrosage, le nettoyage des machines et véhicules, les nettoyage des voiries...)

Les devis sont en cours auprès de différents fournisseurs.

Le département de la Seine-Maritime accompagne les communes dans ce type d'investissements, mais d'autres financeurs pourront être sollicités, tels que l'EPCI....

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le principe d'achat de collecteurs d'eau de pluie par la commune,
- Autorise madame le maire à solliciter le département de la Seine-Maritime ainsi que tout autre financeur pour obtenir des subventions en vue de réduire le reste à charge de la commune dans le cadre des achats et installation des collecteurs,
- Autorise madame le maire ou tout adjoint pris dans l'ordre du tableau à prendre tout acte et toute décision qui seraient la conséquence de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Au registre sont les signatures,

Le 5 juillet 2023

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

Le secrétaire de séance, Loïc BEAUCAMP

